

2022-12-15-01 : Attribution d'une subvention à la Région Pays de la Loire pour l'organisation d'une compétition cycliste

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :36
Pouvoirs :5
Quorum :26
Votants :41
Votes pour :41
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 09/12/2022
Date d'affichage: 23/12/2022

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Patrice TROISPOILS, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE, Pascal CRUBLEAU

**Étaient excusés :**

Hervé BLANCHAIS, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Benoit ERMINE, Marie-Hélène LEOST, Brigitte OLIGNON, Jean-Pierre BOISNEAU, Michel BOURCIER, Juanita FOUCHER

**Pouvoirs :**

Françoise PASSELANDE donne pouvoir à Sébastien DROCHON, Yamina RIOU donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU

**Secrétaire de séance :** Jacques BONHOMMET

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** la lettre de demande de participation financière de Madame la Présidente de la Région Pays de la Loire en date du 15 novembre 2022 ;

**CONSIDERANT** que la région Pays de la Loire organise la course cycliste « Région Pays de la Loire Tour » dont la première édition se tiendra du 4 au 7 avril 2023 ; que, dans ce cadre, la Région a sollicité la CCVHA en vue d'un financement à hauteur de 45 000 euros ;

**CONSIDERANT** qu'un tel évènement, compte tenu de son rayonnement, tant au plan local, qu'au plan national, va valoriser le territoire des Vallées du Haut-Anjou et ses atouts ;

**CONSIDERANT** qu'afin de mettre en œuvre et organiser cette épreuve, il convient de donner une suite favorable à la demande de participation financière à hauteur de 45 000 € formulée par la Région ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :**

- **D'attribuer une subvention de 45 000 € euros à la Région Pays de la Loire dans le cadre de l'organisation de la course cycliste « Région Pays de la Loire Tour », édition 2023 ;**
- **De dire que la subvention devra être versée avant la fin de l'année 2022 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 15 décembre 2022  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président